

Image not found or type unknown



Païement des droits,de,succession

Par **rose**, le **19/10/2011** à **10:02**

Bonjour,rna quel moment paye t on les droits de succession?,Sont ils prélevés directement sur la part d'héritage, ou doit on les acquitter séparément ? Si oui, à quel momentnavant; pendant ou après l'héritage? En effet je voudrai savoir si on peut êtrernconfronté à la situation de devoir payer ces droits avant d'avoir touché l'héritagerncar il faut pouvoir assurer la provision, surtout si c'est une somme conséquente.rnMerci pour votre réponse.